



Conseil municipal du 14 octobre 2024

Délibération n° 2024-04-45 : Echange de parcelles entre Habitat77 et la Commune, Allée des Erables et Chemin d'Arvigny à Nandy

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 14 octobre 2024 à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

<p><u>Date de convocation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 9 octobre 2024 <p><u>Date d'affichage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 9 octobre 2024 <p><u>Secrétaire de séance :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Madame Isabelle JOURDAIN	<p><u>Nombre de conseillers municipaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 28• Présents : 20• Absents : 2• Votants : 26
<p>Présents : Monsieur René RÉTHORÉ - Monsieur Grégory MASSAMBA - Madame Claudie ORMEAUX - Monsieur Laurent VANDERHAEGHE - Madame Margaret DE GROOT - Monsieur Alexandre VIEIRA - Madame Sophie JACOTIN - Monsieur Roland DELATTRE - Madame Isabelle JOURDAIN - Madame Stéphanie FOURNEL - Monsieur Jean-Marie VAYER - Madame Emilie LARGE - Monsieur Abdelkrim TABBOU - Monsieur Coumar PREM - Manon SALOMONI-GOMES - Monsieur Florian GERBER - Monsieur Jean-François RIOS - Monsieur Jean-Marc MAUGUIN - Monsieur Claude ARNOU - Monsieur Jean-Pierre JACQUART</p> <p>Absents excusés et représentés :</p> <p>Madame Jenna SALORD donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN ; Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE ; Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX ; Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA ; Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ ; Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT.</p> <p>Absents : Monsieur Patrick KATAKO Madame Joana DISTIN</p>	

Exposé :

La commune de Nandy est sollicitée par Habitat 77 en date du 03 juillet 2024 pour une demande de régularisation des parcelles cadastrales suivant la position des clôtures en place, en limite de propriété de la Maison des Arts et de la Danse- chemin d'Arvigny et de l'ensemble immobilier appartenant à Habitat 77- Allée des Erables, place des Chênes à Nandy. Un bornage et un projet de division ont été établis et ont fait apparaître certaines incohérences et empiètements.

Pour régulariser la situation, il est apparu qu'un échange de parcelles sans soulte était nécessaire.

Ainsi, le bilan des surfaces échangées à titre gratuit est le suivant :

REF LOT	Parcelle	Surface	PROPRIETAIRE
Lot A	AC 297-300	8a52ca	Propriété HABITAT 77 destiné à être rétrocédé à la Commune de Nandy
Lot B	AC 298-299-303	1ha25ca79ca	Propriété HABITAT 77 conservée
Lot C	AC 302	1a07ca	Propriété de la Commune destinée à être rétrocédée à Habitat77
Lot D	AC 304	80ca	Propriété HABITAT 77 destiné à être rétrocédé à la Commune de Nandy
Lot E	AC 301	19a13ca	Propriété de la Commune conservée

VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L3211-14 et L3221-1 ;

VU le Code de la voirie routière, en son article L141-3 ;

VU le courrier d'Habitat 77 de demande de régularisation des parcelles suivant la position des clôtures en place ;

VU le plan de cadastre annexé ;

VU le plan de division et d'échange établi le 06/08/2024 ;

VU l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 24/09/2024 ;

CONSIDERANT la demande de régularisation d'Habitat 77 ;

CONSIDERANT le bornage du géomètre qui a fait apparaître certaines incohérences et empiétements.

CONSIDERANT que Habitat 77 prend en charge les frais de géomètre ;

CONSIDERANT que la valeur vénale pour les lots rétrocédés à la commune est estimée par la DGFiP à 46 600 € et que celle du lot rétrocédé à Habitat 77 est estimée à 5 350 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ (26 VOIX POUR) l'échange sans soulte entre la Commune de Nandy et Habitat 77, selon le tableau ci-dessous et le plan de division et d'échange annexé à la délibération.

REF LOT	Parcelle	Surface	PROPRIETAIRE
Lot A	AC 297-300	8a52ca	Propriété HABITAT 77 destiné à être rétrocédé à la Commune de Nandy
Lot B	AC 298-299-303	1ha25ca79ca	Propriété HABITAT 77 conservée
Lot C	AC 302	1a07ca	Propriété de la Commune destinée à être rétrocédée à Habitat77
Lot D	AC 304	80ca	Propriété HABITAT 77 destiné à être rétrocédé à la Commune de Nandy
Lot E	AC 301	19a13ca	Propriété de la Commune conservée

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.



Pour copie conforme.

Nandy, le 14 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Isabelle JOURDAIN



René RÉTHORÉ,
Maire



Direction générale des finances publiques
 Cellule d'assistance technique du SPDC
 du lundi au vendredi
 de 8h00 à 18h00

N° de dossier :

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 06/08/2024
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : GETAM

SF2414503239

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 077				Commune : 326				NANDY		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AC	0061			AV DES CHAMPS	0ha02a16ca		326 0000579	AC	0297	0ha00a77ca
							326 0000579	AC	0298	0ha01a39ca
AC	0100			15 ALL DES ERABLES	0ha89a42ca		326 0000579	AC	0299	0ha81a67ca
							326 0000579	AC	0300	0ha07a75ca
AC	0191			195 ALL DES SORBIERS	0ha20a22ca		326 0000579	AC	0301	0ha19a13ca
							326 0000579	AC	0302	0ha01a07ca
AC	0192			174 PLE DES CHENES	0ha43a53ca		326 0000579	AC	0303	0ha42a73ca
							326 0000579	AC	0304	0ha00a80ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

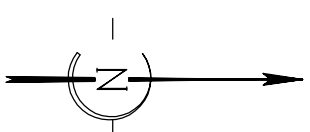
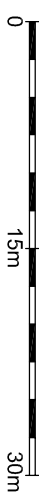
Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Commune de NANDY (77)
Adresses : Chemin d'Arvigny, Allée des Erables

PLAN DE DIVISION ET D'ECHANGE

Echelle : 1/500



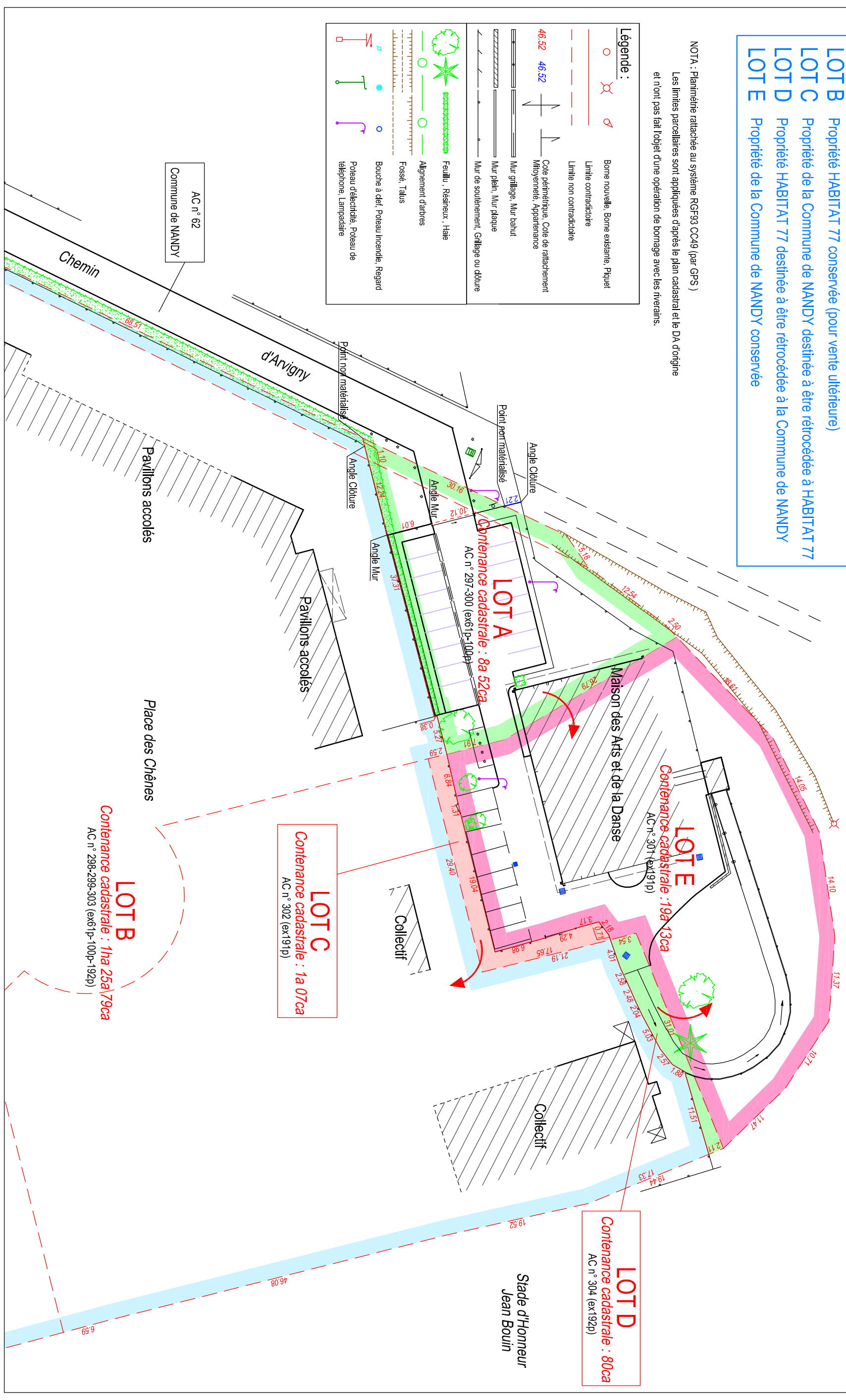
GEOMEXPERT
nemours@geomexpert.com
01 64 28 02 63
27 rue des Hautsurs du Loing
77140 NEMOURS

Dossier : N07629.2
Etabli le : 06/08/2024

- LOT A** Propriété HABITAT 77 destinée à être rétrocédée à la Commune de NANDY
- LOT B** Propriété HABITAT 77 conservée (pour vente ultérieure)
- LOT C** Propriété de la Commune de NANDY destinée à être rétrocédée à HABITAT 77
- LOT D** Propriété HABITAT 77 destinée à être rétrocédée à la Commune de NANDY
- LOTE** Propriété de la Commune de NANDY conservée

NOTA : Planimétrie rattachée au système RGF93 CC49 (par GPS)
Les limites parcelaires sont appliquées d'après le plan cadastral et le DA d'origine et n'ont pas fait l'objet d'une opération de bornage avec les riverains.

Légende :	
	Borne nouvelle, Borne existante, Piquet
	Limite contradictoire
	Limite non contradictoire
	Cote périmétrique, Cote de rattachement Miloyenné, Appartenance
	Mur grillagé, Mur bahut
	Mur plein, Mur plaque
	Mur de soutènement, Grillage ou clôture
	Feuille, Résineux, Haie
	Alignement d'arbres
	Fossé, Talus
	Bouche à clef, Poteau incendie, Regard
	Poteau d'électricité, Poteau de téléphone, Lampadaire



AC n° 62
Commune de NANDY

LOT A
Contenance cadastrale : 8a 52ca
AC n° 297-300 (ex61p-100p)

LOTE
Contenance cadastrale : 19a 13ca
AC n° 301 (ex191p)

LOT C
Contenance cadastrale : 1a 07ca
AC n° 302 (ex191p)

LOT D
Contenance cadastrale : 80ca
AC n° 304 (ex192p)

LOT B
Contenance cadastrale : 1ha 25a 79ca
AC n° 298-299-303 (ex61p-100p-192p)

Stade d'Honneur
Jean Bouin

Pavillons accolés

Place des Chênes

Pavillons accolés

Collectif

Collectif

Chemin

d'Arvigny

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Angle Clôture

Angle Clôture

Angle Mur

Angle Mur

Angle Mur

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Point noir matérialisé

Commune :
NANDY (326)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 579L
Document vérifié et numéroté le 06/08/2024
A Melun
Par SCHMIDT Lionel
Technicien Géomètre du Cadastre
Signé

SDIF
Pôle de topographie et de gestion cadastrale
22 bd Chamblain

77010 Melun Cedex

ptgc.770.melun@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A, le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

15/10/2024

ID : 077-217703263-20241014-20240445-DE

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 06/08/2024
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par M TRIMOUILLE (2)
Réf. : N07629.2
Le 06/08/2024

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

